

**COMPTE RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 23 avril 2018  
à MERCUS-GARRABET**

**Présents :**

Mesdames

**Marie-Françoise KALANDADZE, Annick FOURNIE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Marie-Anne MASDIEU, Nancy DELAIGUE, Martine SERRANO, Marie-Hélène BOUDENNE, Nadège DENJEAN, Stéphanie FORNASARI, Ginette CHALONS,**

Messieurs

**Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Alain DURAN, Joseph GONCALVES, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Jean-François FONQUERGNE, Jean IDARRETA, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Guy LUCIA-SOPENA, Alain MANENC, Lionel KOMAROFF, Raymond DEDIEU, Bernard DUNGLAS.**

**Procurations :**

**De Monsieur Germain FLORES à Madame Patricia TESTA,  
De Madame Anne-Marie BASSERAS à Monsieur Jean-Luc ROUAN,  
De Monsieur Firmin HACHAGUER à Monsieur Jean-Bernard FOURNIE.**

Madame Testa accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Elle cède ensuite la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président la remercie pour son accueil.

Il informe le Conseil d'une rencontre au SGAR (Préfet de Région) qui a confirmé que les engagements financiers pris sur le projet d'installation des Forges de Niaux sur la ZAE Prat Long caduques. Ces subventions n'iront pas au porteur de projet qui a choisi d'implanter sa nouvelle unité de production à Pamiers.

Il précise également qu'il va être proposé au Conseil une motion pour le projet de construction d'un nouvel hôpital « Jules ROUSSE » et du maintien de l'unité de soins longue durée.

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir donné lecture des procurations et de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 22 mars 2018**

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 22 mars 2018 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

### **2. Dissolution du budget annexe du CLIC des Pays de Tarascon et d'Auzat-Vicdessos**

Monsieur le Président rappelle l'internalisation du service du CLIC des Pays de Tarascon et d'Auzat-Vicdessos depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Dans ce cadre, Monsieur le Président indique qu'il convient de clôturer le budget annexe correspondant au 31 décembre 2017 et de procéder à la reprise des résultats au sein du budget principal de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**3. Affectation de résultat – Communauté de Communes**

Monsieur le Président,

après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 pour un montant de 764 983.24 euros, dans le cadre du budget primitif 2018, ainsi qu'il suit :

- Report de l'excédent en recettes de fonctionnement (compte 002) : 579 140.74 euros
- Report de l'excédent en recettes d'investissement (compte 001) : 185 842.50 euros

Ce report est égal au report d'investissement du Compte Administratif 2017 du budget de la Communauté de Communes pour 186 284.46 euros déduction faite du déficit d'investissement du Compte Administratif 2017 du budget du CLIC des Pays de Tarascon et d'Auzat-Vicdessos pour un montant de 441.96 euros, soit un total de 185 842.50 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**4. Vote du taux de TEOM – année 2018**

Monsieur le Président fait état des propositions du Bureau et propose de définir les taux applicables permettant d'obtenir le produit nécessaire à la prise en charge des OM sur le territoire pour l'année 2018.

Monsieur le Président indique que le coût des ordures ménagères 2018 est de 1 203 679.00 euros. Les taux des communes proposés sont adoptés par 34 voix pour et 2 abstentions.

Les délégués d'Arnavé et Cazenave regrettent l'annonce de l'adoption précipitée de la future redevance incitative sans étude préalable permettant de disposer de simulations concrètes.

**5. Vote des taux, CFE, TH, TFB, TFNB – année 2018**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux de Cotisation Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière Bâti et Non Bâti, pour l'année 2018, de la manière suivante :

	<b>2018</b>
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	37.43 %
Taxe d'Habitation	9.52 %
Taxe Foncier Non Bâti	6.64 %
Taxe Foncier Bâti	1.40 %

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## 6. Attribution de compensation 2018

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 23 avril 2018.

Monsieur le Président fait état de l'avis de la CLETC et propose d'établir le montant de l'attribution de compensation 2018, comme suit :

COMMUNES	MONTANT AC 2018 en €
ALLIAT	-2 571,87
ARIGNAC	- 42 571,76
ARNAVE	- 10 892,06
BEDEILHAC-AYNAT	110,66
BOMPAS	51 368,46
CAPOULET-JUNAC	55 903,09
CAZENAVE SERRES ET ALLENS	- 10 303,96
GENAT	- 1 084,94
GOURBIT	11 277,19
LAPEGE	395,54
MERCUS-GARRABET	423 798,74
MIGLOS	- 16 997,61
NIAUX	50 465,25
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	4 283,84
QUIE	138 378,75
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	-1 478,10
SAURAT	- 60 723,17
SURBA	- 13 126,27
TARASCON/ARIEGE	800 735,35
USSAT	- 9 203,14

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver les propositions de la CLETC concernant l'Attribution de Compensation 2018.Elle est adoptée à l'unanimité.

### 7. Participation budgets annexes – année 2018

Monsieur le Président propose au Conseil d'attribuer les participations suivantes aux différents budgets annexes :

Budgets annexes	Participations 2018	Vote
Transport à la Demande	70 558.00	Unanimité
Régie du Plan d'eau	55 000.00	Unanimité

### 8. Contributions 2018

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant Subvention en €	Vote
Mission Locale	4 375.00	35 Pour et 1 Abstention
L'Ariégeoise	10 584.00	35 Pour et 1 Abstention
Initiative Ariège	4 000.00	35 Pour et 1 Abstention
SCOT de la Vallée de l'Ariège	19 724.00	35 Pour et 1 Abstention
SYMAR	38 000.00	35 Pour et 1 Abstention
SDE09	200.00	35 Pour et 1 Abstention
PETR de l'Ariège	11 011.00	35 Pour et 1 Abstention
Syndicat Mixte de création et de Gestion d'Aires de Grand Passage en Ariège	10 512.00	35 Pour et 1 Abstention
SM Aéroport « Pamiers-Les Pujols »	6 700.00	35 Pour et 1 Abstention
Agence Ariégeoise d'Attractivité	18 000.00	35 Pour et 1 Abstention
Office de Tourisme des Pyrénées Ariégeoises	167 486.00	35 Pour et 1 Abstention

### 9. Mutualisation : mise à disposition équipe VVM

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, dans le cadre des actions de mutualisation de moyens humains et matériel d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes accorde chaque année une aide technique aux villages à travers la mise à disposition de l'équipe de « Vallées, Villages, Montagnes ».

Monsieur le Président rappelle que les critères d'attribution sont basés sur les potentiels financiers par habitant de chaque commune.

Les critères d'attribution sont fixés comme suit :

Potentiel financier / habitant 2017	Nombre jours attribués
Inférieur à 600	5 jours
Entre 600 et 800	4 jours
Supérieur à 800	0 jour

Soit pour l'exercice 2018, une répartition comme suit :

COMMUNE	Potentiel Financier 2017	Nombre de jours 2018
ALLIAT	696.21	4
ARIGNAC	560.99	5
ARNAVE	560	5
BEDEILHAC-AYNAT	619.49	4
CAPOULET-JUNAC	695.02	4
CAZENAVE SERRES et ALLENS	544.75	5
GENAT	745.16	4
GOURBIT	632.03	4
LAPEGE	719.30	4
MIGLOS	540	5
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	660.29	4
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	624.56	4
SAURAT	612.63	4
SURBA	561.94	5
USSAT	651.29	4
<b>TOTAL</b>		<b>65 JOURS</b>

Monsieur Rouquier regrette que les critères n'aient pas été changés et renouvelle sa demande.

Monsieur Fournié Indique que les collectivités peuvent toujours avoir recours, comme certaines le font déjà, à l'association pour effectuer des travaux multiples et divers.

Monsieur le Président met sa proposition d'attribution des journées-équipe au vote. Elle est adoptée par 35 voix pour et 1 contre.

**10. Budgets Primitif 2018 :**

Monsieur Sutra regrette de ne pas disposer du détail du réalisé.

**Transport à la Demande :**

Monsieur le Président présente le budget 2018 du Transport à la Demande.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2018 du Transport à la Demande au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 138 787.00 euros et en investissement à la somme de 1 678.00 euros. Le budget du Transport à la Demande est adopté à l'unanimité.

**Atelier Relais TMC :**

Monsieur le Président présente le budget 2018 de l'Atelier-Relais TMC.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2018 de l'Atelier-Relais TMC au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 600.00 euros et en investissement à la somme de 213 000.00 euros. Le budget de l'Atelier-Relais est adopté à l'unanimité.

**ZAE Prat Long :**

Monsieur le Président présente le budget 2018 de la ZAE Prat Long.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2018 de la ZAE Prat Long au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 305 287.56 euros et en investissement à la somme de 1 201 283.00 euros. Le budget de la ZAE Prat Long est adopté à l'unanimité.

**Régie du Plan d'eau :**

Monsieur le Président présente le budget 2018 de la Régie du Plan d'eau.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2018 de la Régie du Plan d'eau au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 175 647.24 euros et en investissement à la somme de 113 234.27 euros. Le budget de la Régie du Plan d'eau est adopté à l'unanimité.

**Communauté de Communes :**

Monsieur le Président présente le budget 2018 de la Communauté de Communes.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2018 de la Communauté de Communes au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 6 912 964.58 euros et en investissement à la somme de 1 492 816.83 euros. Le budget de la Communauté de Communes est adopté à l'unanimité.

Les délégués regrettent les annonces gouvernementales de maintien de dotations alors que la réalité fait apparaître des baisses.

Lors de leur entrevue prévue avec Madame la Préfète prochainement, ce point devra être souligné.

**11. Indemnités de Conseil au trésor – année 2018**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est appelée à demander conseil et assistance en matière financière, comptable et dans la préparation des documents budgétaires au Receveur Municipal.

A ce titre, Monsieur le Président propose, conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, article 17 de la Loi du 2 mars 1982, d'allouer une indemnité de Conseil ainsi qu'une indemnité annuelle de préparation de documents budgétaires (arrêté ministériel du 30 juin 1975) à Monsieur François MALATERRE.

NOM Prénom	Montant
MALATERRE François	983.15
CSG	98.22
RDS	5.33
<b>TOTAL</b>	<b>1 086.70 €</b>

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**12. Atelier Relais : lancement appel d'offres travaux**

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2017-063 du 21 juin 2017 actant le projet de création d'un Atelier-Relais sous forme de crédit-bail immobilier avec l'entreprise TMC Artisanat.

Monsieur le Président indique de la nécessité de lancer les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Président demande au Conseil :

- De l'autoriser à lancer la procédure de consultation nécessaire à la réalisation des travaux de réalisation de cet Atelier-Relais,
- De l'habiliter à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**13. Base Nautique de Mercus : choix gérant bar-restaurant « la Maison du Lac »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Bar – Restaurant «La Maison du Lac » fait l'objet d'une convention saisonnière pour son exploitation.

Suite à une consultation, plusieurs candidatures ont été reçues.

Sur proposition du jury « La Maison du Lac », réuni le 6 avril 2018, ce dernier propose de retenir Monsieur Jean-Baptiste BEGIN.

Monsieur le Président demande au Conseil de l'habiliter à signer une convention saisonnière pour le Bar – Restaurant « La Maison du Lac » avec M. Jean-Baptiste BEGIN pour la saison 2018 sur la base du cahier des charges présenté et des conditions suivantes :

- Loyer : 2 250.00 euros HT mensuel pour les mois de juillet et août 2018,

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**14. Désignation d'un représentant à l'association « Vallées, Villages, Montagnes »**

En raison de l'élection du nouveau Président, membre de droit du Conseil d'Administration de l'association « Vallées, Villages, Montagnes », il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Monsieur le Président fait appel à candidature et procède au vote :

NOM Prénom	Nombre de voix obtenues
CUMINETTI Daniel	36

M. Daniel CUMINETTI est désigné(e) membre titulaire du Conseil d'Administration de l'association « Vallées, Villages, Montagnes »

**15. Forage des Thermes d'Ornolac-Ussat les Bains : renouvellement du contrat de maintenance**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes conclue pour une durée de trois ans, un contrat d'assistance technique concernant le forage S9 d'Ornolac-Ussat les Bains.

Après consultation auprès de plusieurs sociétés spécialisées. Une seule a remis une offre. Il s'agit de la société ANTEA (31) pour un montant annuel de 14 990.00 € HT / an.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la société ANTEA pour un montant annuel HT de 14 990.00 euros.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## 16. Motion pour le projet de construction d'un nouvel hôpital « Jules ROUSSE » et du maintien de l'unité de soins longue durée

Monsieur le Président rappelle le Conseil des Maires à l'occasion duquel le projet de construction du nouvel hôpital a été évoqué. Les élus y ont exprimé clairement leur volonté de soutenir cette réalisation dans les meilleurs délais ainsi que celle de maintenir l'Unité de Soins Longue Durée.

Afin d'exprimer cette volonté formellement et de soutenir le Conseil de Surveillance de l'Hôpital Jules Rousse dans cette démarche, Monsieur le Président propose de voter une délibération en ce sens. Il en donne lecture :

Le 23 mars 2018, à l'occasion du Conseil des Maires du Pays de Tarascon réuni à Arignac, en présence de Madame la Députée Bénédicte TAURINES, de Monsieur le Sénateur Alain DURAN, des Conseillers Départementaux, Madame Nadège DENJEAN-SUTRA, Monsieur Benoit ALVAREZ et Monsieur Alain NAUDY.

Monsieur Alain SUTRA, Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Jules ROUSSE, a présenté le dossier de construction d'un nouvel hôpital sur le territoire.

Après une présentation du projet, il a été clairement rappelé :

- L'urgence de réaliser ce projet tant pour les patients, les salariés que pour les familles,
- La nécessité de préserver sur le Pays de Tarascon un hôpital de proximité, élément indispensable au maintien de l'attractivité du territoire,
- La nécessité de maintenir l'unité de soins longue durée (USLD) qui est une composante fondamentale de cet hôpital,
- Le refus de réduire la vocation de cette structure à un simple établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon, réuni à Mercus le 23 avril 2018, souhaite apporter son soutien au conseil de surveillance de l'hôpital Jules Rousse de Tarascon sur Ariège dans sa volonté de réaliser rapidement ce projet de construction d'un nouvel établissement.

Approuve l'engagement de Monsieur Jean Marc VIGUIER, Directeur du CHIVA exprimé lors de son allocution des vœux de 2017 durant laquelle il confirmait « *le rôle d'établissement support du CHIVA (...) lui conférant plus de devoirs que de droits, assurant qu'il dialoguerait avec tout le monde* ».

Le Conseil Communautaire souhaite par ailleurs faire siennes des orientations et objectifs formulés par le Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises (GHTPA) notamment lors de son comité stratégique de novembre 2017 sur le projet médical partagé à savoir :

- « *Faire face, par une prise en charge de proximité, à l'augmentation explosive des besoins (doublement rapide des personnes âgées ≥85 ans)* »,
- « *Fluidifier et harmoniser la prise en charge de proximité sur le territoire* »,
- « *Maintien du service de l'USLD...* »,

En conséquence, le Conseil Communautaire souhaite exprimer toute sa détermination pour :

- Que soit fixé rapidement et clairement un planning de commencement des travaux de construction du nouvel hôpital Jules ROUSSE dans la mesure où le plan de financement est aujourd'hui validé,
- Que soit garanti dans le cadre de ce nouvel hôpital le maintien de l'unité de soins de longue durée (USLD) d'une capacité de 30 lits pour conserver le caractère sanitaire de ce nouvel établissement et assurer aux patients un accompagnement de qualité et de proximité le plus longtemps possible,
- Que l'Agence Régionale de Santé (ARS) soutienne la réalisation de ce projet dans les conditions évoquées ci-dessus,
- Que les prescriptions du Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises visant à garantir le maintien d'une organisation territoriale équilibrée soient respectées.



Monsieur Sutra regrette qu'il n'ait pas été destinataire de ce texte préalablement. Il indique que :

- La construction d'un nouvel établissement est aujourd'hui acquise,
- L'USLD fonctionne aujourd'hui sur la base de 18 lits et non pas 28, situation générant un surcout de charges fixes. Il précise que le déficit de l'USLD est de 1000 euros/jour soit 340 000 €/an,
- La difficulté à disposer de personnel notamment de médecin pose le problème de la sécurité,
- L'USLD n'a pas un caractère sanitaire,
- L'USLD est pris en charge par l'ARS, le Conseil Départemental et le résident.
- Que le projet de construction implique en l'état de recourir à un emprunt de 8 millions d'euros,

En conséquence et dans l'attente d'une réponse de l'ARS, il indique qu'il n'est pas raisonnable de s'engager aujourd'hui pour l'USLD et qu'il ne votera pas en faveur de cette délibération en demandant aux représentants de Tarascon de faire pareil.

Monsieur Duran souhaite insister, au contraire, sur l'importance d'exprimer aujourd'hui avec force la volonté des élus de maintenir un établissement de santé de qualité. Il indique :

- La nécessité d'obtenir un calendrier précis de réalisation des travaux maintenant que les financements sont acquis après 18 ans d'attente,
- Qu'il serait incompréhensible de remettre aujourd'hui en cause les 30 lits d'USLD obtenus et fléchés par le GHT,
- Que le maintien de cette unité est primordial pour garantir la qualité du service public de santé local,
- Que sans une volonté forte des élus locaux pour leur maintien à Tarascon, ces lits seront délocalisés à Foix, ce qui serait irréversible et pénalisant pour le territoire et ses habitants,
- Qu'il est incompréhensible que ce qui serait impossible à Tarascon le deviendrait soudainement à 15 km,
- Qu'il appartient aux élus de défendre la qualité des services publics locaux et de ne pas en favoriser la délocalisation.

Madame Denjean indique :

- Qu'il ne faut pas confondre reconstruction et USLD et que cette unité ne donne pas un caractère « sanitaire »,
- Qu'il ne faut pas garder « à tout prix » l'USLD en rappelant le déficit journalier de 1000 €,
- Qu'il faut penser à un « plan B » car ce nouvel établissement pourrait être munis de nouveaux services, comme un en faveur de la maladie d'Alzheimer.

Monsieur Teychené exprime son incompréhension vis-à-vis des représentants de Tarascon alors que cette délibération n'exprime que son soutien au Conseil de Surveillance pour maintenir la qualité du service public local de santé.

Monsieur Vermont exprime le souhait, qu'en ce domaine, une approche humaine et non pas simplement comptable puisse prédominer à l'heure des décisions.

Madame Testa indique également son souhait de mettre l'humain et donc le patient, les familles et les salariés au cœur de la réflexion et qu'en conséquence le maintien de l'USLD lui semble très important.

Monsieur le Président rappelle l'urgence de cette reconstruction pour les patients, les familles et le personnel. Le maintien de la spécificité de l'hôpital Jules Rousse en est une condition importante. C'est également un élément important de l'attractivité de notre territoire. En conséquence, il lui paraît inconcevable que les Elus de Tarascon ne défendent pas le maintien de la qualité de ce service public local et se refuse à accepter un établissement au rabais.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée par 23 pour, 11 contre et 2 abstentions.